

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

LETTRE D'INFORMATION N°7

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre septième Lettre d'Information traitant notamment de l'arrivée d'un nouvel intervenant au sein du Service et du fonctionnement du Portail *Justice.fr*.

N'hésitez pas à faire suivre cette Lettre aux personnes qui pourraient être intéressées autour de vous ainsi que nos coordonnées.

Nous restons bien évidemment à votre disposition et vous souhaitons une bonne lecture.

Pour toute information : istf@udaf18.unaf.fr – 07.55.61.17.20 – 02.48.24.03.49

ACTUALITE DU SERVICE ISTF DE L'UDAF DU CHER

→ **Arrivée d'une deuxième intervenante sur le Service.** Depuis le lundi 6 Septembre, nous avons accueilli une nouvelle mandataire sur le Service. Ainsi, vous pourrez également être renseignés et/ou reçus par Madame VIGNERON Laëtitia. Elle intervient sur le nord du département et pourra vous recevoir sur nos permanences mensuelles sur les communes de Vierzon, Aubigny et Bourges.

Vous pouvez ainsi nous contacter via :

- Notre standard : 02.48.24.03.49 ;
- Notre adresse mail : istf@udaf18.unaf.fr ;
- L'un de nos portables : 07.55.61.17.20 (Madame MAESTRI) et 07.52.04.36.55 (Madame VIGNERON).

→ **Questionnaire de recueil de besoin :** il est encore temps de pouvoir répondre au questionnaire de recueil de besoin que nous vous avons soumis lors de précédentes Lettres d'Information.

Une nouvelle réunion de travail va se tenir début Octobre avec des collègues d'autres Udaf, à l'occasion de laquelle nous exploiterons vos réponses, dont nous ne manquerons pas de vous faire un retour.

Nous vous remercions par avance du temps consacré à ce questionnaire, vos réponses nous sont essentielles pour la concrétisation de ce projet.

[Accéder au questionnaire](#)

ACTUALITE SUR LE DEPARTEMENT DU CHER

→ **Ma Boussole des Aidants**, il s'agit d'un site internet à destination des Aidants qui permet de répertorier sur un secteur géographique donné des :

- Prestataires de Services,
- Associations de soutien ;
- Groupes de parole ;
- Etablissements ;
- Aides Financières existants tant pour vous que votre proche aidé ;
- Et bien d'autres

→ **Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Cher (CDCA18)** organise un colloque le Mardi 5 Octobre de 14h à 17h30 au Palais d'Auron sur Bourges.

[Lien vers site internet](#)

PROGRAMME du 3^e COLLOQUE du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Cher

Le colloque sera animé par le Docteur **Élisabeth HOVASSE-PRELY**

13 h 30 - 14 h 00	Accueil des participants
14 h 00 - 14 h 30	Ouverture du colloque <ul style="list-style-type: none">• Marie-Odette TURE et Marinette AUDRY Vice-présidentes du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Cher• Jacques FLEURY, Président du Conseil départemental du Cher, et Président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Cher
14 h 30 - 15 h 00	L'image des personnes âgées dans la société : passé, présent Intervention du Docteur Philippe ALBOU , gériatre et historien de la médecine
15 h 00 - 15 h 20	Un virus dans les liens familiaux Intervention d'un psychologue
15 h 20 - 15 h 40	Pourquoi tu te caches ? (masques et gestes barrières pour les personnes désorientées) Intervention du Docteur Élisabeth HOVASSE-PRELY , psychiatre et gériatre
15 h 40 - 16 h 10	Leçon de résistance au virus Intervention du Docteur Arnaud BOUDENOT , Docteur en sport santé
16 h 10 - 16 h 30	Débat avec la salle
16 h 30 - 17 h 00	Conclusion et présentation du thème retenu pour 2022 Intervention de Dominique TALLAN , membre du CDCA18
17 h 00	Cocktail

BULLETIN D'INSCRIPTION au Colloque du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Cher

le mardi 5 octobre 2021
Selon la réglementation en vigueur, l'entrée est soumise à la présentation du pass sanitaire

Nom et prénom _____
Adresse complète _____
Organisme/société _____
Métier/traitement _____
Caisse de retraite _____

Participera au cocktail oui non

Les inscriptions, ouvertes jusqu'au 1^{er} octobre, sont à transmettre au CDCA18 par courrier : Pyramide du Conseil Départemental - 7 route de Guerry - 18000 BOURGES ; email : cdca18@departement18.fr; ou par téléphone : 02.48.55.44.37

EVOLUTION LEGISLATIVE ET SOCIALE

→ **Les requêtes numériques.** Il vous est possible, en tant que Tuteur Familial, de saisir directement le Juge des tutelles via un internet, sur un espace dédié.

Vous pourrez ainsi solliciter le Juge pour obtenir l'accord de clôturer un compte bancaire, résilier le bail d'un logement, effectuer une vente immobilière, ...

Attention, l'ordonnance (l'autorisation pour l'acte demandé) du Juge ne sera rendu que par courrier et non via ce Portail.

[Portail Justice.fr](https://www.portail-justice.fr)

Vous trouverez joint à cette Lettre d'Information une fiche récapitulative pour vous expliquer brièvement le fonctionnement de ce Portail, nous restons toutefois à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Prochaine Lettre d'Information
à venir courant Octobre
traitant notamment des
évolutions relatives à la loi
Bio éthique